

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LISETTE LTÉE	Numéro de permis 2006542	Date d'inspection Le 31 janvier 2025	
Nom de l'établissement La garderie des Petits Pêcheurs 2		Numéro de téléphone (506) 577-8208	
Adresse 36 rue Brun Cap-Pelé NB E4N 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : b) rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile aux enfants qui y sont bénéficiaires de services;	32(1)(b)	07 févr. 2025	
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité remarque que dans quelques classes (plus spécifiquement celles des enfants en bas-âge) que les fournitures d'art ne sont pas tenue dans des étagères basse et ouverte permettant un accès facile et libre aux enfants. Les fournitures d'art ne devraient pas seulement être sorties lors des activités dirigées, mais aussi être d'accès faciles aux enfants lors des jeux libres.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	31 janv. 2025	31 janv. 2025
Commentaires : Au moment de l'inspection, une salle d'entrepôt contenant des produits toxiques n'était pas verrouillée. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clé et hors de la portée des enfants. La salle d'entrepôt à été verrouillée avant le départ de la Mentor en Assurance de la Qualité. La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.</p> <p>Les éléments suivants ont été vérifiés au moment de l'inspection:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ratio enfant-personnel - l'espace de rangement pour les produits toxiques - Les salles de bain - l'aire de jeux intérieure <p>Les toilettes sont sécuritaires et en nombre suffisant, en fonction du nombre et de l'âge des enfants qui fréquentent l'établissement.</p> <p>Le ratio est respecté au moment de l'inspection.</p> <p>La Mentore en Assurance de la Qualité à été en mesure d'observer les enfants jouer libre à l'intérieur.</p>
--

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 février 2025

Date

original signé par
Kysha Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 février 2025

Date